



**PRÉFET
DE LA HAUTE-SAVOIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Annecy, le 16 décembre 2020

Stratégie départementale de prévention de la délinquance

2020- 2024



**Bureau de la sécurité intérieure
Direction du Cabinet**
@Prefet74 | www.haute-savoie.gouv.fr

Rue du 30ème régiment d'infanterie
BP 2332
74 034 Annecy cedex

La stratégie nationale de prévention de la délinquance a été présentée le 5 mars 2020. Elle vient consolider et développer les dynamiques impulsées dans la précédente stratégie, et s'articule autour de quatre axes :

- la prévention de la délinquance dès le plus jeune âge dès 12 ans
- la protection le plus en mont possible des personnes vulnérables
- une implication plus forte de la population et de la société civile
- une gouvernance rénovée pour une adaptation à chaque territoire

Ces quatre axes regroupent 40 mesures, autour d'un mot d'ordre : « prévenir pour protéger »

Si la stratégie s'applique à l'ensemble du territoire national, les mesures doivent être déclinées localement, à l'échelle du département d'abord puis des communes.

Aussi, le présent plan départemental a donc vocation à ordonner et prioriser les actions à mettre en œuvre, en mettant l'accent sur un certain nombre de mesures, répertoriées dans le tableau ci-dessous, et permettant de suivre l'application de celles-ci.

Le suivi du plan départemental, par les services du cabinet de la préfecture de la Haute-Savoie, aura lieu en continu, en lien avec les coordonnateurs / référents CLSPD-CISPD et fera l'objet d'un bilan annuel présenté lors de la réunion du conseil départemental de prévention de la délinquance.

Le plan départemental d'actions est donc composé de 15 actions, autour de 4 grands axes :

- Axe 1 : agir plus tôt et aller plus loin dans la prévention auprès des jeunes
- Axe 2 : aller vers les personnes vulnérables pour mieux les protéger
- Axe 3 : faire de la population un acteur de prévention de la délinquance
- Axe 4 : rénover et rendre plus efficace la gouvernance des actions de prévention

Pour plus d'opérationnalité et afin d'en assurer un meilleur suivi, ce plan a été décliné sous la forme d'un tableau de bord. Aussi il appartiendra à chaque collectivité territoriale concernée de le compléter au gré de la mise en place de ces actions. Un bilan d'étape sera réalisé chaque année à l'occasion de la réunion du conseil départemental.

Légende :	A réaliser 	Réalisé 	En cours 
-----------	--	---	--

Axe 1 : Agir plus tôt (dès l'âge de 6 ans) et aller plus loin dans la prévention de la délinquance auprès des jeunes

Actions	Mesures nationales	Pilotage et services concernés	Statut
<p>Action 1 : Identifier plus précocement les jeunes exposés à la délinquance à travers des facteurs de fragilité et de risque → Procéder à un repérage systématique de ces jeunes tout en évitant toute forme de stigmatisation (absentéisme et décrochage scolaire, absence aux journées d'appel à la défense...) → suivi au sein du groupe thématique dédié en CLSPD/CISPD</p>	n°1	Maire/Président EPCI CLSPD/CISPD	
<p>Action 2 : Identifier les jeunes en risque de récidive Intégrer à l'ordre du jour du groupe thématique dédié du CLSPD/CISPD le suivi des mineurs et/ou jeunes majeurs : - sortant de prison ne faisant l'objet d'aucun suivi judiciaire ; - ayant exécuté leur peine en milieu ouvert qui ne sont plus suivis par les services judiciaires ; - en sortie de dispositifs de placement tels que les centres éducatifs renforcés et les centres éducatifs fermés</p>	n°2	CLSPD/CISPD PJJ SPIP	
<p>Action 3 : réinvestir la prévention primaire, notamment à destination des très jeunes (dès 6 ans) → Réinvestir les actions de sensibilisation, d'éducation, d'activités culturelles et de loisirs. → Expérimenter ces actions dans les domaines de la cyberdélinquance, d'éducation au média, du proxénétisme, des violences en bande ect</p>	n°4	Maire/Président EPCI CLSPD/CISPD Education nationale Secteur associatif Prévention spécialisée	

<p>Action 4 : Mobiliser la cellule familiale et soutenir la parentalité → Associer la famille aux actions de prévention de la délinquance menées en direction d'un jeune ; → Installer un conseil pour les droits et les devoirs des familles dans toutes les communes de plus de 10 000 habitants, en zone de sécurité prioritaire ou concernées par un contrat de ville</p>	n° 7	Maire/Président EPCI CLSPD/CISPD PJJ SPIP	
<p>Action 5 : mobiliser de nouveaux outils pour l'insertion socio-professionnelle → Développer le recours aux missions locales et aux structures de l'insertion par l'activité économique (IAE) → recourir au travail alternatif payé à la journée (TAPAJ) → développer le dispositif « périodes de mise en situation en milieu professionnel »</p>	n°10	Référénts de parcours Missions locales Insertion par l'activité économique Association TAPAJ France	

Axe 2 : Aller vers les victimes les plus vulnérables pour mieux les protéger

Définition du champ de victimisation :

- les violences intrafamiliales et la maltraitance ;
- les violences contre les femmes ;
- les violences sexuelles ;
- la cyberdélinquance ;
- les escroqueries et les atteintes aux biens ;
- les crimes de haines ;
- la traite des êtres humains ;
- les situations de harcèlement

Priorités	Mesures nationales	Pilotage et services concernés	Statut
Action 6 : Mieux repérer les victimes invisibles → Former au repérage l'ensemble des acteurs locaux, professionnels du quotidien → Sensibiliser le public par des réunions d'information de proximité	n°15	Cabinet (BSI) Maire CLSPD/CISPD Réseau associatif Acteurs de la santé	
Action 7 : Développer les démarches de proximité dans un esprit « d'aller vers » → Soutenir les dispositifs itinérants de type minibus d'appui psychosocial → Poursuite du développement des téléphones grave danger	n°17	Maire/Président EPCI CLSPD/CISPD Parquet Associations d'aide aux victimes	
Action 8 : Augmenter le nombre d'intervenants sociaux dans les commissariats et brigades de gendarmerie développer les recrutements et les pérenniser	n°20	Cabinet (BSI) Conseil départemental	

Axe 3 : Faire de la population un acteur à part entière de la prévention de la délinquance

Priorités	Mesures nationales	Pilotage et services concernés	Statut
<p>Action 9 : Promouvoir les démarches participatives</p> <p>→ Impliquer les citoyens dans les opérations de tranquillité publique (opération tranquillité vacances, dispositif de participation citoyenne)</p> <p>→ Associer les conseils citoyens et associations de quartier ou de commerçants au fonctionnement des CLSPD/CISPD</p>	n°22	<p>Maires</p> <p>Présidents d'EPCI</p> <p>Associations</p>	
<p>Action 10 : Conforter la médiation sociale</p> <p>→ développer les actions de médiation dans les transports en commun, l'habitat social et la vie nocturne</p> <p>→ Associer les médiateurs aux groupes de travail des CLSPD/CISPD</p>	n°23	<p>Maires</p> <p>Présidents d'EPCI</p> <p>Éducation nationale</p> <p>Bailleurs sociaux</p> <p>Réseau France</p> <p>Médiation</p>	
<p>Action 11 : Diversifier les partenariats en associant les acteurs du sport</p> <p>→ Associer les clubs sportifs afin de développer de nouvelles réponses éducatives et combattre les incivilités dans le milieu du sport</p>	n°27	<p>Maires</p> <p>Présidents d'EPCI</p> <p>Parquet (pour les mesures alternatives aux poursuites)</p>	

Axe 4 : Rénover et rendre plus efficace la gouvernance des actions de prévention

Priorités	Mesures nationales	Pilotage et services concernés	Statut
Action 12 : Réactiver les CLSPD/CISPD			
Action 13 : Conforter le maire dans le pilotage de la politique de prévention de la délinquance → Mise en place de groupes opérationnels thématiques dans chaque CISPD/CLSPD → Promouvoir le niveau communal comme le niveau pertinent des prises en charge individualisées → développer le recours aux réponses existantes placées entre la main des élus : le rappel à l'ordre et à la transaction	n° 32	Cabinet (BSI) Maire Procureur de la République	
Action 14 : Promouvoir l'échange d'informations confidentielles → Définir les conditions d'échanges d'informations confidentielles, dans les groupes thématiques des CLSPD/CISPD, dans le respect du code de procédure pénale et procéder à la signature de charte de confidentialité	n°36	Maire/Président EPCI CLSPD/CISPD Procureur de la République	
Action 15 : Rationaliser le soutien financier → Expérimenter la mise en place d'un comité des financeurs, pour les crédits d'État et des collectivités territoriales → Élaborer des conventions partenariales pluriannuelles pour sécuriser les engagements des partenaires : Etat, collectivités territoriales, associations	n°37	Cabinet (BSI) Collectivités territoriales Associations	